**Formulaire de proposition de sujet de thèse**

***Contrats doctoraux cofinancés par Aix-Marseille Université et le CEA Cadarache***

***Année universitaire 2017/2018***

**Critères d’éligibilité**

* Le projet associera **nécessairement deux équipes appartenant à deux unités de recherche différentes, l’une d’Aix-Marseille Université, l’autre du CEA Cadarache,** au travers d’une codirection de thèse.
* Le sujet de thèse, **nécessairement co-construit par les deux équipes de recherche partenaires**, visera à lever un ou plusieurs verrous scientifiques ou technologiques.
* Les deux équipes devront s’assurer, auprès de leurs tutelles, qu’en cas de sélection du projet l’accord de financement aura déjà été obtenu.
* Le Directeur de thèse (encadrant HDR) devra **obligatoirement être rattaché à l’une des Ecoles Doctorales d’AMU.**
* L’étudiant candidat devra être titulaire d’un master (ou d’un diplôme équivalent), justifier d’une aptitude à la recherche et répondre aux critères de qualité des Ecoles Doctorales.

**Critères de sélections :**

Le jury de sélection des sujets de thèse proposés s’attachera à vérifier les points suivants :

* + - Intérêt du sujet
			* Emergence de nouvelles collaborations.
			* Aspect novateur et originalité du sujet ou bien priorité stratégique forte avérée.
			* Impact fort de la recherche proposée.
		- Equipes
			* Apport complémentaire des équipes partenaires (Intérêt avéré de la collaboration).
		- Encadrement (respect de la charte des thèses)
			* Le directeur de thèse doit être HDR et rattaché à une des ED d’AMU.
			* Pas de dépassement de seuil d’encadrement (cf. charte des thèses d’AMU).

**Calendrier**

* 15/12/2016 à 12h00 : Date limite de dépôt des projets de thèse.
* 26/01 : Réunion du comité de sélection AMU-CEA pour la sélection des projets de thèse pour la phase finale et transmission des résultats des sélections aux intéressés.
* 21/04 : Date limite de dépôt des dossiers des étudiants candidats (dossiers complets).
* Entre le 22/05 et 26/05 : Audition des candidats et annonce des résultats.

**Information complémentaire**

* Le financement accordé comprendra uniquement la rémunération du doctorant (contrat doctoral établi par AMU, mais rémunéré à hauteur d’un contrat doctoral CEA soit 74.300 € brut pour 3 ans).

***Titre de la thèse***

***3 à 5 mots-clés***

|  |  |
| --- | --- |
| ***Equipe d’accueil AMU***Directeur de thèse :ED de rattachement :Laboratoire : | ***Equipe d’accueil CEA Cadarache***Co-directeur de thèse :ED de rattachement :Dpt/Service/Laboratoire :  |

|  |  |
| --- | --- |
| ***Collaboration existante (mettre une croix)*** |  |
|  |  |
| ***Nouvelle collaboration (mettre une croix)*** |  |

***Descriptif du sujet (une page avec références)***

***Verrous scientifiques et/ou technologiques identifiés, intérêt de la collaboration***

*En cas de collaboration existante,* ***publications entre les deux équipes impliquées*** *(mentionner celles déjà publiées et celles envisagées).*

***Thèse(s) déjà encadrées par les deux équipes impliquées*** *(en cas de collaboration existante)*

***Valorisation ou retombées industrielles attendues.*** *Indiquer l’éventualité de dépôt de brevets*

***Garantie de financement du projet : écrire en toutes lettres que le laboratoire a obtenu la garantie d’un financement*** *(le 1/2 financement AMU est garanti si le couple sujet-candidat est sélectionné. Par contre, ce n'est pas automatiquement le cas pour le 1/2 financement CEA. Le co-encadrant CEA doit s'assurer auprès de sa direction que ce 1/2 financement sera bien assuré le cas échéant)*